

**Arrêté n°2025-25 du 25 mars 2025 relatif à la localisation et à la composition des bureaux de vote pour l'élection des représentants des personnels des conseils centraux
Scrutin du 1^{er} avril 2025**

Le Président de l'Université de Bretagne Occidentale,
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1, L.719-2, D. 719-1 à D. 719-40,
Vu les statuts de l'Université de Bretagne Occidentale,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Bretagne Occidentale,
Vu l'arrêté n°2025-12 du 4 mars 2025 de convocation des électeurs,
Vu la consultation du Comité Electorale Consultative en date du 4 mars 2025 et du 18 mars 2025.

Arrête :

Article 1 – composition des bureaux de vote

1.1 Site de Brest – Bureau de vote central

Bureau de vote central : salle 2 du gymnase universitaire – 4, rue du Bouguen – 29200 Brest

Présidente du bureau de vote central :

- Brigitte BONIN

Assesseurs titulaires :

- Mathieu INIZAN
- Coralie GEAY

Assesseurs suppléants :

- Carine GOBERVILLE
- Marion LESTEVEN

Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs du collège concerné.

Assesseurs désignés par les listes candidates conformément à l'article 8 de l'arrêté n°2025-12 du 4 mars 2025 de convocation des électeurs.

Assesseurs

- Gwenthalyn ENGELIBERT
- Sébastien ARTIGAUD
- Elena FILY
- Philippe ELIES
- Stéphanie GOURIOU
- Éric LOUBEAU
- Magdalini DARGENTAS
- Frédéric POGENT
- Nelly KERVARREC
- Laurent LE GALL
- Piernicola BETTIOL
- Jérôme SAWTSCHUK
- Hervé MANGEL
- Carl TIPLER
- David DEKADJEVI

Assesseurs suppléants

- Philippe NONOTTE
- Danielle ARZUR
- Frédérique PLANTEVIN
- Elise HAMARD-PERON
- Nelly BLANCHARD
- Françoise PENE
- Hélène ROUGET
- Jérémy ROUOT

Sont électeurs dans le bureau de vote central les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein des composantes et des services situés sur les sites de Brest, Morlaix et Plouzané.

1.2 Sites de Quimper – bureau de vote extérieur n°1

Site de l'IUT de Quimper – Salle des conseils– RDC– bâtiment A– 2 rue de l'Université – 29000 Quimper

Présidente du bureau de vote :

- Fabienne FABRE

Assesseures titulaires :

- Véronique QUEFFEULOU
- Gaëlle DAUER

Sont électeurs dans le bureau de vote du site de l'IUT de Quimper les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein des composantes suivantes : l'IUT de Quimper, le Pôle Pierre Jakez-Hélias, l'ESIAB site de Quimper, l'INSPE de Quimper.

Site de l'INSPE de Rennes bureau de vote extérieur n°2

Salle 061- RDC- 153 rue Saint-Malo - 35043 Rennes

Président du bureau de vote :

- Johanna AGUADO

Assesseurs titulaires :

- Jacky SORIN
- Jean-Yves GAULTIER

Assesseurs suppléants :

- Valérie LEFEUVRE
- Clarisse ERGAN

Sont électeurs dans le bureau de vote de l'INSPE de Rennes les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein de l'INSPE de Rennes.

1.3 Site de l'INSPE de Saint-Brieuc bureau de vote extérieur n°3

Salle de coworking- RDC, bâtiment pédagogique- 20 Rue Anatole France - 22000 Saint-Brieuc

Président du bureau de vote :

- Joël TOUPIN

Assesseuses titulaires :

- Séverine DECHAUDAT
- Faustine MEGRET

Assesseurs suppléants :

- Cyril DE SUTTER
- Catherine OLLIVIER

Sont électeurs dans le bureau de vote de l'INSPE de Saint-Brieuc les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein de l'INSPE de Saint-Brieuc.

1.4 Site de l'INSPE de Vannes – bureau de vote extérieur n°4

Salle orange- RDC- 32 avenue Roosevelt – 56000 Vannes

Président du bureau de vote :

- Thomas OBERLE

Assesseurs titulaires :

- Maryse LUCAS
- Jean-Michel LONCLE

Assesseurs suppléants :

- Laure COLLIN
- Noémie ROLLAND

Sont électeurs dans le bureau de vote site de l'INSPE de Vannes les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein de l'INSPE de Vannes.

Article 2 – horaires d'ouverture des bureaux de vote

Les bureaux de vote sont ouverts de 09h00 à 17h00 le Mardi 1^{er} avril 2025.

Le scrutin est clos à 17h00. Toutefois si un électeur est entré dans le bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin, il peut introduire son vote dans l'urne après cette heure.

Article 3 – dépouillement

Chaque bureau de vote procède au recensement des émargements le Mardi 1^{er} avril 2025 à 17h00, heure de clôture du scrutin. Le procès-verbal des opérations de vote est renseigné dans sa totalité et signé. Il est mis sous enveloppe cachetée accompagné des listes d'émargement, des procurations et de la clé de l'urne. L'enveloppe cachetée est scotchée à l'urne. Le président de chaque bureau de vote procède à l'apposition des scellés sur les urnes qui sont ensuite entreposées dans un local sécurisé.

L'ensemble de ces documents et matériels de vote sont acheminés au bureau de vote central, salle 2 du gymnase universitaire – 4, rue du Bouguen – 29200 Brest, le 02 avril 2025

à l'issue du scrutin des usagers dans les conditions fixées par la note de service relative au déroulement du scrutin.

Le dépouillement a lieu le Jeudi 03 avril 2025 à partir de 10h00 à la salle 2 du gymnase universitaire – 4, rue du Bouguen – 29200 Brest. Le dépouillement est effectué par le bureau de vote central.

Article 4 – exécution

Les présidents des bureaux de vote, la Directrice générale des services, le Directeur général de l'établissement composante, les Directeurs de composantes et services de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brest, le 25 mars 2025

Pour le Président de l'Université
de Bretagne Occidentale,
et par délégation,
la Directrice générale des services



Brigitte BONIN



Destinataires :

Personnels de l'Université de Bretagne Occidentale
Recteur de région académique